



Agence de Services et de Paiement

Le président directeur général

Décision n° 2017/167/PDG
portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n° 2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n° 2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu le décret du 22 octobre 2015 portant nomination de M. Stéphane LE MOING, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Décide

Article 1^{er} : concernant les documents ayant une incidence financière relevant de la **Direction régionale de Martinique**, délégation permanente est donnée à :

N° du cas	Portée de la délégation de signature	Domaine concerné	Prénoms et noms des délégataires de signature	Fonctions dans l'Etablissement
1	Capacité à <u>engager</u> l'établissement dans la limite de 40000€ HT ou dans le cadre de l'exécution d'un marché signé par la Direction Générale, et à <u>certifier</u> des services faits, des factures ou des indus	Dépenses de fonctionnement (enveloppes 1 et 2), d'investissement (enveloppe 3) ou recettes s'agissant des indus	Nathalie HEBERT Antoinette TERRANCE Lucia DAQUIN-FEVAL Marie-Claude ELIE-MARIUS	Directrice régionale Cheffe du service Agriculture, pêche et contrôles Adjointe à la cheffe du service agriculture, pêche et contrôles Cheffe du service Formation Professionnelle Emploi et Apprentissage

N° du cas	Portée de la délégation de signature	Domaine concerné	Prénoms et noms des délégataires de signature	Fonctions dans l'Etablissement
2	Capacité à <u>certifier</u> des services faits, des factures ou des indus	Dépenses de fonctionnement (enveloppes 1 et 2), d'investissement (enveloppe 3) ou recettes s'agissant des indus		
3	Capacité à <u>certifier</u> des frais définitifs de déplacement	Dépenses de fonctionnement (enveloppe 2)	Nathalie HEBERT	Directrice régionale
			Antoinette TERRANCE	Cheffe du service Agriculture, pêche et contrôles
			Lucia DAQUIN-FEVAL	Adjointe à la cheffe du service agriculture, pêche et contrôles
			Marie-Claude ELIE-MARIUS	Cheffe du service Formation Professionnelle Emploi et Apprentissage
4	Capacité à <u>liquider</u> des factures clients, des titres de recette ou toutes écritures de correction sur titre	Recettes de fonctionnement et d'investissement	Nathalie HEBERT	Directrice régionale
			Antoinette TERRANCE	Cheffe du service Agriculture, pêche et contrôles
			Lucia DAQUIN-FEVAL	Adjointe à la cheffe du service agriculture, pêche et contrôles
			Marie-Claude ELIE-MARIUS	Cheffe du service Formation Professionnelle Emploi et Apprentissage
5	Capacité à <u>liquider et ordonnancer</u> toute pièce de dépense ou de recette ayant ou non un impact budgétaire	Dépenses de fonctionnement (enveloppes 1 et 2), d'investissement (enveloppe 3) ou recettes s'agissant des indus		
6	Capacité à <u>engager</u> l'établissement, à <u>certifier</u> des services faits ou des factures et capacité à <u>liquider et ordonnancer</u> toute pièce de dépense ou de recette ayant ou non un impact budgétaire	Dépenses de fonctionnement (enveloppes 1 et 2), d'investissement (enveloppe 3) ou recettes s'agissant des indus		
7	Capacité à <u>liquider et ordonnancer</u> toute pièce de recette ayant ou non un impact budgétaire	Dépenses de fonctionnement (enveloppes 1 et 2), d'investissement (enveloppe 3) ou recettes s'agissant des indus		
DR8	Capacité à <u>signer</u> les conventions, marchés et avenants conclus avec des personnes publiques ou privées	Crédits d'intervention	Nathalie HEBERT	Directrice régionale
			Antoinette TERRANCE	Cheffe du service Agriculture, pêche et contrôles
			Marie-Claude ELIE-MARIUS	Cheffe du service Formation Professionnelle Emploi et Apprentissage
DR9	Capacité à <u>liquider</u> les aides agricoles en dépenses et en recettes (relevant de la DR)	Crédits d'intervention	Nathalie HEBERT	Directrice régionale
			Antoinette TERRANCE	Cheffe du service Agriculture, pêche et contrôles
			Lucia DAQUIN-FEVAL	Adjointe à la cheffe du service agriculture, pêche et contrôles
			Marie-Claude ELIE-MARIUS	Cheffe du service Formation Professionnelle Emploi et Apprentissage
DR10	Capacité à <u>liquider</u> les aides autres qu'agricoles en dépenses et en recettes (relevant de la DR)	Crédits d'intervention	Nathalie HEBERT	Directrice régionale
			Marie-Claude ELIE-MARIUS	Cheffe du service Formation Professionnelle Emploi et Apprentissage
			Antoinette TERRANCE	Cheffe du service Agriculture, pêche et contrôles

N° du cas	Portée de la délégation de signature	Domaine concerné	Prénoms et noms des délégataires de signature	Fonctions dans l'Établissement
DR11	Capacité à <u>ordonnancer</u> les aides agricoles liquidées (en dépenses et en recettes)	Crédits d'intervention	Nathalie HEBERT	Directrice régionale
			Antoinette TERRANCE	Cheffe du service Agriculture, pêche et contrôles
			Lucia DAQUIN-FEVAL	Adjointe à la cheffe du service agriculture, pêche et contrôles
			Marie-Claude ELIE-MARIUS	Cheffe du service Formation Professionnelle Emploi et Apprentissage
DR12	Capacités à <u>ordonnancer</u> les aides liquidées autres qu'agricoles (en dépenses et en recettes)	Crédits d'intervention	Nathalie HEBERT	Directrice régionale
			Antoinette TERRANCE	Cheffe du service Agriculture, pêche et contrôles
			Marie-Claude ELIE-MARIUS	Cheffe du service Formation Professionnelle Emploi et Apprentissage
DR13	Capacité à signer les correspondances ou documents relevant de la DR, non couverts par les rubriques DR 10 à DR 12 à l'exclusion du courrier parlementaire	Direction régionale de Martinique	Nathalie HEBERT	Directrice régionale
		Agriculture, pêche et contrôle	Antoinette TERRANCE	Cheffe du service Agriculture, pêche et contrôles
			Lucia DAQUIN-FEVAL	Adjointe à la cheffe de service Agriculture, pêche et contrôles
		Formation professionnelle et emploi	Marie-Claude ELIE-MARIUS	Cheffe du service Formation Professionnelle Emploi et Apprentissage

Article 2 : concernant les documents sans incidence financière relevant de la **Direction régionale de Martinique**, délégation permanente est donnée à :

N° du cas	Portée de la délégation de signature	Absence ou empêchement	Domaine / périmètre	Prénoms et noms des délégataires de signature	Fonctions dans l'Etablissement
1	Capacité à signer les correspondances ou documents sans incidence financière relevant de la DR, à l'exclusion du courrier parlementaire	En cas d'absence ou d'empêchement de Nathalie HEBERT pour le domaine ci-contre :	Direction régionale de Martinique	Nathalie HEBERT	Directrice régionale
			Agriculture, pêche et contrôle	Antoinette TERRANCE	Cheffe du service Agriculture, pêche et contrôles
				Lucia DAQUIN-FEVAL	Adjointe à la cheffe du service agriculture, pêche et contrôle
			Formation professionnelle emploi et apprentissage	Marie-Claude ELIE-MARIUS	Cheffe du service Formation Professionnelle Emploi et Apprentissage
2	Capacité à signer les congés annuels et les autorisations d'absence		Agents de la Direction régionale de Martinique	Nathalie HEBERT	Directrice régionale
			Agents du service administratif	Fabrice PIEJOS	Responsable administratif et financier
			Agriculture, pêche et contrôle	Antoinette TERRANCE	Cheffe du service Agriculture, pêche et contrôles
				Lucia DAQUIN-FEVAL	Adjointe à la cheffe du service agriculture, pêche et contrôles
			Formation professionnelle emploi et apprentissage	Marie-Claude ELIE-MARIUS	Cheffe du service Formation Professionnelle Emploi et Apprentissage
3	Capacité à signer les fiches d'évaluation annuelle (et leurs annexes) du personnel de la direction régionale en qualité de notateur primaire			Nathalie HEBERT	Directrice régionale
				Antoinette TERRANCE	Cheffe du service Agriculture, pêche et contrôles
				Marie-Claude ELIE-MARIUS	Cheffe du service Formation Professionnelle Emploi et Apprentissage
				Fabrice PIEJOS	Responsable administratif et financier
4	Capacité à signer les fiches d'évaluation annuelle (et leurs annexes) du personnel de la direction régionale en qualité de notateur secondaire			Nathalie HEBERT	Directrice régionale

Article 3 : La présente décision remplace toute décision antérieure.
Elle prend effet à compter du 21 novembre 2017.

Fait à Limoges,
Le **22 DEC. 2017**

Président directeur général (original)

Ampliation :
Agent comptable

Copies :

Mme Nathalie HEBERT
Mme Antoinette TERRANCE
Mme Lucia DAQUIN-FEVAL
Mme Marie-Claude ELIE-MARIUS
M. Fabrice PIEJOS

DRH
DFJL

Le Président Directeur général



Stéphane LE MOING